

2011_B143

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Convention d'objectifs 2011 avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyriscard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1 AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Christian Burle

**Objet : Développement Economique - Agriculture - Convention d'objectif
2011 avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La CPA et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône s'engagent pour 2011 dans un programme d'actions spécifique. La participation de la CPA s'élève à 96 090 € pour les 8 actions suivantes :

- organisation du marché des 13 desserts,
- participation au projet Rururbal,
- organisation de la Halle Terres de Provence à Plan de Campagne,
- poursuite de l'expérimentation sur les amandiers à Jouques,
- réflexions sur la zone agricole du Plan des Pennes aux Pennes Mirabeau,
- appui à la réalisation de la fête des terroirs de Fuveau,
- animation Politique Agricole Commune (PAC) auprès des agriculteurs de la Communauté,
- finalisation d'un suivi agronomique compost sur Trets.

La Charte Agricole du Pays d'Aix rassemble la Communauté du Pays d'Aix et ses partenaires dans un programme d'actions qui répond aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture sur notre territoire.

La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône constitue l'un des partenaires privilégiés. Une convention, fournie en annexe, détaille les objectifs poursuivis, le budget et le rôle de chaque institution partenaire pour l'année 2011.

La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône organise chaque année le **Marché des 13 Desserts** qui s'articule depuis 3 ans avec l'organisation de visite de scolaires dans la « Ferme de Noël ». Elle sollicite un soutien financier de la CPA à hauteur de 42 800 euros soit 45% du coût total de la manifestation pour l'année 2011.

La Communauté du Pays d'Aix a été sélectionnée dans le cadre du programme européen Med afin de mettre en place le **projet Rururbal (Rural Urbain Alimentation)**. Ce projet vise à développer les circuits locaux de commercialisation des produits agricoles et à favoriser leur consommation. La Chambre d'agriculture, en sa qualité d'expert, participera à la conduite de ce projet afin que l'agriculture locale, et la démarche Nutrition Méditerranéenne en Provence puissent également être mise en valeur. Pour la dernière année de ce programme, l'objectif est l'élaboration d'une charte locale de gouvernance alimentaire. La Chambre d'Agriculture recevra une participation de 1 500 euros, dont 57 % sera financé par le FEDER dans le cadre du projet RURURBAL.

Dans la continuité de l'action précédente et de l'expérimentation de la **Halle des producteurs « Terres de Provence »** qui a été mise en place en 2010, la Chambre d'Agriculture et la CPA sont partenaires cette année pour faire fonctionner une nouvelle saison la Halle. L'implication de la Chambre est importante cette année dans la mesure où elle va assurer l'organisation et le suivi de la Halle et notamment toute la gestion avec les producteurs participants (mobilisation, contrôle, suivi, placement,...). Le budget de cette opération en terme de suivi s'élève à 50 000 € et la participation de la CPA dans le cadre de notre partenariat s'élève à 30 000 €, soit 60%.

La Charte Forestière du Territoire du Massif du Concors Sainte-Victoire préconise le **développement de la culture d'amandier en particulier sur la commune de Jouques** pour des motifs d'intérêt DFCI. Il s'agit de suivre, sur les parcelles des agriculteurs qui se sont portés volontaires, l'évolution de plants d'amandes selon leur exposition au gel et la présence d'eau.

La Chambre d'Agriculture sollicite la CPA pour une participation financière de 5 040 euros qui représente 36% des dépenses liées à cette action.

La Chambre d'Agriculture sollicite la CPA dans le cadre de l'accompagnement de la politique touristique de la CPA et notamment les actions entreprises par l'Office de Tourisme de **Fuveau** sur la **création d'une route de la chèvre et du miel associée à une fête des terroirs**. La participation financière sollicitée s'élève à 3 250 euros et représente 50% du coût total de cette intervention.

La Commune des **Pennes Mirabeau** a sollicité la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône afin **d'approfondir la connaissance des potentialités agricoles** d'un secteur de sa Commune. Il s'agit du **secteur du plan des Pennes** qui subit d'importantes pressions foncières et qui voit se développer les friches. La participation financière sollicitée s'élève à 7 000 € et représente 20 % du coût total de cette action.

La Chambre d'Agriculture sollicite la CPA pour un **travail d'information sur les dossiers PAC (Politique Agricole Commune)** qui s'étendent à plus de producteurs et dont la complexité pose problème. Un travail sur les perspectives de la réforme de la PAC à l'horizon 2013 sera entrepris à partir de ces réunions d'informations sur les 5 bassins de la CPA avec les élus intéressés. La participation financière sollicitée s'élève à 3 250 euros et représente 50% du coût total de cette action.

Enfin, la dernière action proposée permet de finaliser une expérimentation lancée en 2006 avec la Chambre d'Agriculture, l'Association des Vignerons de la Sainte Victoire et la Direction des collectes de la Communauté. Il s'agit de **l'utilisation de compost d'engrais vert et de bio-déchets sur une parcelle viticole**. La participation financière sollicitée s'élève à 3 250 € soit 50 % du budget de l'action.

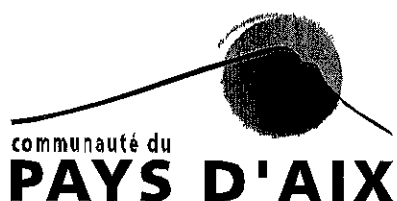
Afin de réaliser ces actions précitées, la convention prévoit le versement d'un montant total de **96 090 €** (quatre vingt seize mille quatre vingt dix euros) à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29/07/2009
portant délégation d'attribution au Bureau,
VU l'avis favorable de la Commission Agriculture et Forêt du 22/03/2011,
VU la convention d'objectif présentée en annexe,

Au vu de ce qui précède, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 96 090 € à la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône pour l'année 2011 pour contribuer au financement des actions décrites préalablement,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier et notamment la convention d'objectifs 2011 ci-annexée,
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées à la section fonctionnement sur la ligne budgétaire 3D-92-65738 qui présente les disponibilités nécessaires ;

ANNEXE 1 :



PROJET

CONVENTION D'OBJECTIFS 2011

ENTRE

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13611 AIX-EN-PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par Monsieur Christian BURLE, Vice-Président de la Communauté du Pays d'Aix, délégué à l'agriculture, agissant en vertu de la délibération 2011-B.... du Bureau Communautaire du 1 avril 2011 et de l'arrêté n° 2009_124 portant délégation de fonction et de signature, d'une part,

ET

La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, 22 Avenue Henri Pontier 13 626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1, représentée par son Président, Monsieur André BOULARD, d'autre part,

Vu la Charte agricole du Pays d'Aix approuvée par délibération n°2004-A326 du 17 décembre 2004

Vu la délibération n° 2011_B.....3 du Bureau en date 1 Avril 2011.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention présente pour l'exercice 2011 les actions et leurs modalités de mise en œuvre que la CPA et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône entendent mener.

ARTICLE 2 - DUREE

La présente convention est établie pour l'année 2011.

ARTICLE 3 - CONTENU DES OBJECTIFS ET ACTIONS 2011

La déclinaison des actions se base sur les dénominations indiquées dans la Charte Agricole.

1. Action « 2.B. Organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux »

En partenariat avec la Communauté du Pays d'Aix, et avec le soutien du Conseil Général, du Crédit agricole Alpes Provence et de la ville d'Aix-en-Provence, la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône organise du 19 au 24 décembre 2011 à Aix-en-Provence la 13^{ème} édition du Marché des 13 desserts ainsi que la 4^{ème} édition de la ferme de Noël, les 12 et 13 décembre 2011.

La ferme de Noël est une manifestation de deux jours dont l'objectif est d'inviter les écoles primaires de la CPA à venir passer une après-midi de découverte à la rencontre d'agriculteurs et producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme de la CPA. Concernant le marché des 13 Desserts, plus de 20 000 visiteurs sont attendus à cette manifestation grand public qui est ouverte aux exposants de l'agriculture et de l'agroalimentaire des Bouches-du-Rhône, avec une participation de plus de 50 % d'exposants du territoire de la CPA. Sa spécificité repose sur la liste des 13 Desserts élargie aux produits de Provence que l'on trouve en fin d'année : Huile d'olive, calissons, vin cuit, macarons...

Budget prévisionnel de l'action 1.

Nature	Montant (€)	Nature	Montant (€)	%
Communication	7 000	CPA	42 800	45,82%
Animations et décoration	9 000	Participation Exposants	14 000	14,99%
Organisation logistique	77 400	Conseil Général 13	15 000	16,06%
		CA 13	21 600	23,13%
TOTAL	93 400	TOTAL	93 400	

2. Action « 3.B développer la vente directe sur le Pays d'Aix » : projet Rururbal

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'agriculture, la Communauté du Pays d'Aix a remporté en 2009 un appel à projet européen, dénommé RURURBAL, acronyme de « RURal URBain ALimentation ». Ce projet vise à développer les circuits locaux de commercialisation et à promouvoir la consommation des produits agricoles. Il s'inscrit dans le cadre du programme Med, financé par la Commission européenne. RURURBAL réunit plusieurs partenaires européens autour de la CPA : le Consell Comarcal del Vallès Oriental en Catalogne, la Generalitat de Catalunya, la Diputació de Barcelona, l'association pour le développement de l'agriculture dans l'Y Grenoblois, le Pays voironnais, la Provincia di Torino et di Siena ainsi que l'Université Aristote de Thessalonique.

Suite au succès de l'opération pilote conduite en partenariat avec la Chambre d'Agriculture en 2010 une nouvelle édition de la Halle de producteurs va être réalisée en 2011 (voir action suivante).

Dans le cadre de la 3eme et dernière année du programme RURURBAL, l'objectif commun à nos deux structures est d'élaborer une charte de gouvernance alimentaire pour le Pays d'Aix qui viendra ajouter un volet supplémentaire à la charte agricole du Pays d'Aix.

La Chambre d'agriculture participera à ce projet en sa qualité d'expert notamment sur :

- La réflexion et l'élaboration de la déclinaison locale de la charte de la gouvernance territoriale: rencontre avec les acteurs et opérateurs à associer, accompagnement méthodologique et en terme de rédaction et d'animation de l'amont (producteurs et organismes de gestion des démarches de qualité et d'origine (AOC, IGP, Label Rouge, Label Nutrition Méditerranéenne ...) à l'aval consommateur, restaurateur privé et restauration collective...

Budget prévisionnel de l'action 2

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (€)	Nature	Montant (€)	%
Conseiller spécialisé	7 000	CPA	1 500	21,43%
		FEDER	4 000	57,14%
dont frais Sienne	800	CA13	1 500	21,43%
TOTAL	7 000	TOTAL	7 000	

3. Action « 3B développer la vente directe sur le Pays d'Aix » :

Il s'agit d'organiser la 2eme édition de la Halle de producteurs « Terres de Provence » qui a été testée en 2010 dans le cadre du programme RURURBAL.

En 2011, nous refaisons le test de cette forme originale de marché de vente directe associant les professionnels et les particuliers à travers la vente au colis (en ½ gros).

En parallèle à ce suivi du fonctionnement qui englobe la mobilisation des agriculteurs, la gestion des places et des ouvertures de la Halle entre le 1 mai et le 30 octobre, le suivi et le contrôle des producteurs et des ventes aux professionnels, la Chambre d'agriculture participera aussi à la réflexion sur le déploiement de la marque « terres de Provence » auprès des producteurs participant à la Halle mais aussi auprès des producteurs labellisés « Bienvenue à la ferme ».

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Conseiller spécialisé	20 000	CPA	30 000	60,00%
		Participation	10 000	20,00%
Vacataire CA13	30 000			
		CA 13	10 000	20,00%
TOTAL	50 000	TOTAL	50000	

4. Action « 6.A. Remise en culture d'espaces stratégiques et augmentation des coupures agricoles et sylvopastorales d'intérêt pour la Défense de la Forêt Contre l'Incendie et paysager »

Mise en place d'un projet expérimental sur la filière amande

Cette action s'inscrit également dans le cadre de la fiche 3.K « faisabilité du développement des productions d'amandes » de la Charte agricole. Ce projet correspond à l'opération 4.2 de la Charte forestière de territoire des massifs Concors Sainte Victoire. Elle est conduite depuis 2008 et a vocation à s'inscrire dans la durée, au moins jusqu'aux premières années d'entrées en production des arbres mis en place depuis trois ans. Il s'agit d'accompagner la dynamique du groupe projet aujourd'hui composé de 8 exploitants désormais à la tête d'une dizaine d'hectares d'amandiers sur la commune de Jouques.

Le programme de plantation, réalisé en grande partie sur fonds PAP RTE est à ce jour achevé et l'objectif de surface à planter atteint.

Il s'agit désormais de suivre les plantations sur le plan technique afin de favoriser leur meilleure croissance possibles, de former les exploitants à la lutte contre un parasite rédhibitoire pour la production d'amandes : *Eurytoma Amygdali* et de commencer à réfléchir avec le groupe à la valorisation de la future production avec prise de contact avec les clients potentiel (transformateurs locaux alimentaire ou cosmétiques notamment...).

Budget prévisionnel de l'action 4

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (€)	Nature	Montant (€)	%
Conseiller spécialisé	9 750	CPA	5 040	36,00%
		CA13	2 800	20,00%
partenariats techniques	4 250	Conseil Général	3 080	22,00%
		Conseil Régional	3 080	22,00%
TOTAL	14 000	TOTAL	14 000	

5. Action Appui à la création « route du terroir » sur la haute vallée de l'Arc et à l'organisation de la fête des terroirs en partenariat avec l'OT de Fuveau

La Chambre d'Agriculture apportera son expertise à la mise en place de ces deux événements, principalement portés par l'OT de Fuveau.

Budget prévisionnel de l'action 5

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (€)	Nature	Montant (€)	%
Animation du projet	6 500	CPA	3 250	50,00%
		CA13	3 250	50,00%
TOTAL	6 500	TOTAL	6 500	

6. Action « 5.E. Diagnostic agricole du Plan des Pennes aux Pennes Mirabeau »

Cette action s'inscrit dans le prolongement de la révision générale du PLU arrêtée par la Commune des Pennes Mirabeau, par laquelle la municipalité confirme la vocation agricole du secteur du Plan des Pennes.

La Commune souhaite désormais travailler activement à la redynamisation agricole de ce secteur en mettant en lien enjeux agricoles avec, plus largement, ceux relatifs au territoire (fonctionnement global du territoire, gestion des risques naturels, etc...). Les caractéristiques périurbaines de la zone en font un lieu privilégié de redéploiement d'une agriculture de proximité en lien fort avec la ville (production légumière destinée au circuit court et à la vente directe notamment) mais le place également au contact des plus vives pressions foncières et d'urbanisation.

La confirmation récente de sa vocation agricole par la révision communale est une étape indispensable à sa pérennisation, mais non suffisante pour sa redynamisation concrète.

Aussi, la commune a-t-elle souhaiter impulser la réalisation d'un état des lieux exhaustif des composantes et du fonctionnement agricoles actuels du secteur, en lien avec les enjeux extra agricoles en présence, afin de disposer rapidement d'une base de travail pour mener de manière pertinente sa réflexion sur les actions à conduire pour une redynamisation efficace du Plan des Pennes.

La CPA, elle-même engagée dans l'élaboration du SCOT du Pays d'Aix en concertation étroite avec les communes de son périmètre et investie dans une action de développement agricole forte à travers la Charte Agricole dont la présente convention est une des émanations, accompagne la démarche.

Budget prévisionnel de l'action 6

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (€)	Nature	Montant (€)	%
Conseiller spécialisé	35 000	CPA	7 000	20,00%
		CA13	7 000	20,00%
		Commune des Pennes Mirabeau (aidée par FASCAGA du CG13)	21 000	60,00%
TOTAL	35 000		35 000	

7 . Action d'information sur les dossiers PAC auprès des agriculteurs de la CPA

Objet : communication sur la Politique agricole commune dans le pays d'Aix auprès des agriculteurs et des élus locaux.

Calendrier d'action : 5 réunions d'agriculteurs au cours du premier semestre 2011 et une rencontre avec les élus pour la synthèse de l'opération.

Objectif de la communication :

- Diffuser une information ciblée sur les aides PAC auprès des agriculteurs du pays d'Aix, leurs donner des précisions concernant l'accès et les contraintes de la conditionnalité des aides. Expliquer les modifications pour la campagne 2011 afin que les agriculteurs fassent les demandes d'aides dans les meilleures conditions.
- Apporter les informations sur la veille pour l'horizon 2014-2020, ainsi les agriculteurs pourront se projeter dans le moyen terme.
- Rapporter aux élus les préoccupations décrites par les agriculteurs sur la Politique agricole au cours de ces cinq rencontres. Partager avec les élus locaux les informations sur ces aides qui permettent le développement rural sur leurs

territoires. Puis exposer les enjeux , les contraintes et afin de préparer l'avenir de l'agriculture du pays d'Aix.

Réunion des agriculteurs par secteur territorial 5 secteurs sont définis :

La basse vallée de la Durance (Peyrolles, Meyrargues, Jouques et St Paul lez Durance.

- La Roque d'Antheron, Le Puy Ste Réparate, St Esteve-Janson, Rognes, St Cannat, et Lambesc.
- La région d'Aix en Provence (Puyricard, les Milles, Luynes) Eguilles , Vauvenargues, Venelles, St marc Jaumegarde, Ventabren, , et Coudoux.
- Le sud de la CAPA, Simiane-Collonge, Vitrolles , Cabries, Bouc Bel Air, les Pennes- Mirabeau et Mimet.
- La vallée de l'Arc le Tholonet, Meyreuil, Beaurecueil , Rousset, Trets Puylobier, St Antonin , Peynier, Châteauneuf le Rouge et Fuveau.

Budget prévisionnel de l'action 7

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (€)	Nature	Montant (€)	%
Conseiller spécialisé	6 500	CPA	3 250	50,00%
		CA13	3 250	50,00%
TOTAL	6400		6500	

8. Fin de l'action sur l'utilisation d'un compost d'engrais vert et de bio-déchets

La CPA a réalisé une expérimentation consistant à l'utilisation d'un compost d'engrais vert et de bio-déchets sur une parcelle agricole en 2006. Des analyses de sol ont été effectuées en 2007, un an après l'épandage.

L'action consistera, à partir de nouvelles analyses de sols en 2011 à produire un rapport de suivi sur cinq ans et à établir une synthèse des résultats des analyses à N+1 et N+5.

Les analyses de sol sont à la charge de la CPA. La Chambre d'Agriculture a pour mission de consulter les laboratoires d'analyses pour l'établissement de devis.

Budget prévisionnel de l'action 8

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (€)	Nature	Montant (€)	%
Conseiller spécialisé	6 500	CPA	3 250	50,00%
		CA13	3 250	50,00%
TOTAL	6500		6500	

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'UTILISATION.

4.1. Suivi d'utilisation - Engagement des parties à la présente

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les actions définies à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des actions.

4.2. Obligations de communication.

La Chambre d'Agriculture s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention,
- appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la C.P.A. Elle se mettra en rapport avec le Directeur du Service (Tél : 04 42 93 85 55) dans les huit jours suivant la date de la signature de la convention afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilan.

La Communauté du Pays d'Aix s'engage à :

- apposer le logo de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.
- suivre la charte graphique d'utilisation de ce logo établie par la Chambre d'Agriculture.

ARTICLE 5 - SUBVENTION ACCORDEE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 13

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation de la C.P.A. est évaluée à 96 090,00€ TTC (quatre vingt seize mille quatre vingt dix euros toutes taxes comprises) réparties sur les opérations budgétées telle que précisées à l'article 3.

Tableau récapitulatif des actions et subventions

ACTION	Montant (€)
Action 1 : Marché des 13 Desserts	42 800
Action 2 : Participation à la réflexion dans le cadre du projet européen "Rururbal"	1 500
Action 3 : Halle de producteurs Terres de Provence et marque	30 000
Action 4 : Appui aux amandes	5 040
Action 5: Appui à la réalisation de la fête des terroirs et de la route miel	3 250
Action 6 : Réalisation d'un diagnostic agricole sur le Plan des Pennes	7 000
Action 7 : Réunion d'info PAC	3 250
Action 8 : Compost	3 250
TOTAL	96 090

ARTICLE 6 - MODALITES DE REGLEMENT

Les versements seront effectués sur le compte ouvert au nom de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône au Trésor Public N° 10071 13000 00001005165 69.

Les versements liés aux différentes actions menées en partenariat feront l'objet d'un ou plusieurs versements. Les budgets indiqués à l'article 3 étant prévisionnels, les montants par actions pourront être redéfinis en cours d'année sans que le montant total n'excède 96 090€.

Un premier versement d'un montant égal à 30 % du total sera versé à la Chambre d'Agriculture à la date de signature de la convention. Le solde sera versé après transmission des attestations signées par le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône indiquant le détail des journées travaillées ou les engagements réalisés dans le cadre des différentes actions ou l'attestation signée par le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône portant sur la tenue de la manifestation des 13 desserts. Les montants doivent être certifiés par l'ordonnateur de la Chambre d'Agriculture, à savoir le Président de la Compagnie, suivant tarification validée par le préfet avant le 30 novembre 2011.

ARTICLE 7 – SIGNATAIRES

La présente convention comprenant 7 articles est établie en quatre exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droit de timbre et d'enregistrement.

Fait en 4 exemplaires

à Aix en Provence, le

Le Vice-Président délégué à l'agriculture
En vertu de la délibération 2011-B du Bureau
Communautaire du 1 avril 2011

Le Président
de la Chambre d'Agriculture
des Bouches du Rhône

Christian BURLE

André BOULARD

Dûment habilité à signer ce document
par l'Arrêté 2009-124 du 7 Août 2009 portant
délégation de fonction et de signature.

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 8 Avril 2010

OBJET DU RAPPORT : Convention d'objectif 2010 avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

DIRECTION/SERVICE :	Développement Economique	Agriculture
Nom du Rédacteur du rapport :	L. Martin Michèle	TEL : 6092
Nom du correspondant financier :	VANCAYSEELE	TEL : 6077
Code service (astre) :	3D	

☐ Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

☐ Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

€

Imputation comptable

Nature/Fonction : **3D -92-65738**

INSCRIT 2010	Réalisé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
124 000	11 100	112 900	96 090

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2012	2013	2014	2015

OBJET : Agriculture et forêt - Agriculture - Convention d'objectifs 2011 avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

